

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 18 octobre 2018 portant dissolution de la brigade territoriale de Beauvais et modification corrélatrice des brigades territoriales d'Auneuil, de Bresles et de Marseille-en-Beauvaisis (Oise)**

NOR : INTJ1821269A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Beauvais est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Auneuil, de Bresles et de Marseille-en-Beauvaisis (Oise) sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Auneuil, de Bresles et de Marseille-en-Beauvaisis exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Beauvais</b>	<b>Allonne Beauvais Fouquénies Goincourt Guignecourt Herchies Juvignies Maisoncelle-Saint-Pierre Aux Marais Le Mont-Saint-Adrien Pierrefitte-en-Beauvaisis Saint-Martin-le-Nœud Savignies Tillé Troisseries Verderel-lès-Sauqueuse</b>	<b>(Dissolution)</b>
<b>Bresles</b>	Bailleul-sur-Thérain Bonlier Bresles Le Fay-Saint-Quentin Fontaine-Saint-Lucien Fouquerolles Haudivillers Lafraye Laversines Nivillers Oroër Rochy-Condé Therdonne Velennes	<b>Allonne Bailleul-sur-Thérain Beauvais Bonlier Bresles Le Fay-Saint-Quentin Fontaine-Saint-Lucien Fouquerolles Guignecourt Haudivillers Juvignies Lafraye Laversines Maisoncelle-Saint-Pierre Nivillers Oroër Rochy-Condé Therdonne Tillé Velennes Verderel-lès-Sauqueuse</b>
<b>Auneuil</b>	Auneuil Auteuil Beaumont-les-Nonains Berneuil-en-Bray Frocourt La Houssoye Jouy-sous-Thelle Le Mesnil-Théribus La Neuville-Garnier Ons-en-Bray Porcheux Rainvillers Saint-Germain-la-Poterie Saint-Léger-en-Bray Saint-Paul Valdampierre Villers-Saint-Barthélemy Villotran	Auneuil Auteuil Beaumont-les-Nonains Berneuil-en-Bray Frocourt <b>Goincourt</b> La Houssoye Jouy-sous-Thelle <b>Aux Marais</b> Le Mesnil-Théribus La Neuville-Garnier Ons-en-Bray Porcheux Rainvillers Saint-Germain-la-Poterie Saint-Léger-en-Bray <b>Saint-Martin-le-Nœud</b> Saint-Paul Valdampierre Villers-Saint-Barthélemy Villotran
<b>Marseille-en-Beauvaisis</b>	Achy Blicourt Bonnières Fontaine-Lavaganne Gaudechart Haute-Épine Hétomesnil Lihus Marseille-en-Beauvaisis Milly-sur-Thérain La Neuville-sur-Oudeuil La Neuville-Vault Oudeuil Pisseleu	Achy Blicourt Bonnières Fontaine-Lavaganne <b>Fouquénies</b> Gaudechart Haute-Épine Herchies Hétomesnil Lihus Marseille-en-Beauvaisis Milly-sur-Thérain <b>Le Mont-Saint-Adrien</b> La Neuville-sur-Oudeuil

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Prévillers Rothois Roy-Boissy Saint-Omer-en-Chaussée Villers-sur-Bonnières	La Neuville-Vault Oudeuil <b>Pierrefitte-en-Beauvaisis</b> Pisseleu Prévillers Rothois Roy-Boissy Saint-Omer-en-Chaussée <b>Savignies</b> <b>Troissereux</b> Villers-sur-Bonnières